



Municipalit  de Saint-Zotique

Politique de subvention aux individus

Adopt e le 4 mars 2008
Modifi e le 13 janvier 2009
Modifi e le 21 f vrier 2012
Modifi e le 27 f vrier 2013

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE
POLITIQUE DE SUBVENTION AUX INDIVIDUS

1. Orientations

La Municipalité de Saint-Zotique a décidé de se doter d'une politique de subvention aux individus ayant comme objectif l'accessibilité, à moindre coût, à des activités physiques dirigées pour les enfants de Saint-Zotique.

Par cette politique, la Municipalité de Saint-Zotique désire :

- Intensifier la pratique d'activité physique chez les jeunes;
- Favoriser de saines habitudes de vie;
- Soutenir les familles, tout revenu familial confondu, dans l'inscription des enfants à des activités physiques dirigées;

2. Orientation spécifique

Une aide financière accordée aux enfants résidant à Saint-Zotique, âgés de 16 ans et moins, qui sont inscrits à une activité physique dirigée.

L'aide financière représente 25 % du montant de l'inscription à l'activité jusqu'à un maximum de 125 \$ par personne par année financière.

3. Conditions d'admissibilité

- Être âgé entre 0 et 16 ans durant l'année courante (âge au 1^{er} janvier);
- Être résidant de la Municipalité de Saint-Zotique;
- Être inscrit à une ou plusieurs activités physiques dirigées;
- Présenter une preuve de résidence;
- Fournir les pièces justificatives des coûts payés lors de l'inscription aux activités;
- Remplir le formulaire « Programme de subvention aux individus ».

4. Processus de la demande

Les demandeurs devront se procurer le formulaire du « Programme de subvention aux individus » au Service des loisirs.

Les demandeurs devront remettre leur formulaire dûment complété avec une preuve de résidence, ainsi que des reçus officiels indiquant le montant payé et le nom de l'activité au Service des loisirs.

Dates limites pour déposer les demandes :

- 15 juin
- 15 novembre

Dates de réception du remboursement

- 1^{er} juillet (pour les demandes remises avant le 15 juin)
- 1^{er} décembre (pour les demandes remises avant le 15 novembre)

Le formulaire est disponible au Service des loisirs pendant les heures de bureau.
Information : 450 267-9335, poste 4.

5. Conclusion

Au mois de décembre, un rapport sera remis aux membres du conseil municipal afin d'évaluer les demandes reçues durant l'année. Suite à l'évaluation, le conseil municipal pourrait apporter des modifications à cette politique.

FORMULAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION AUX INDIVIDUS ANNÉE 2013

Remplir un formulaire par enfant de 16 ans et moins

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

No de téléphone : _____

Date du reçu	Description de l'activité physique	Montant de l'inscription	25 % du montant de l'inscription	Total

Le montant total de la subvention pour 2013 ne peut excéder 125 \$

Grand

Total

- Vous devez joindre vos reçus officiels à la demande.

Signature du parent : _____

Date : _____

Nom du parent en lettres moulées : _____

Reçu par : _____ Date : _____

Remarques ou commentaires :

Pour paiement

Juillet

Décembre

Pour recevoir votre remboursement, vous devez faire parvenir votre demande par la poste ou en vous présentant à l'hôtel de ville, avant le :

- le 15 juin pour le remboursement de juillet
- le 15 novembre pour le remboursement de décembre